

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211206_09

Séance du 6 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 16

Date de la convocation

30 novembre 2021

Date d'affichage du compte rendu

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Camille BARBAZ (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Olivier BOILLOT (procuration Gérard MUGNIOT), Aurore BRULPORT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Rénovation des locaux du secrétariat de Mairie

Dans la suite des travaux réalisés en 2021, il est proposé de terminer la rénovation du secrétariat de mairie par des travaux de peinture (suppression de la moquette, toile...), d'électricité et d'agencement (nouvelle banque d'accueil, cloison...). Ces travaux visent en particulier à assurer un meilleur accueil du public et à améliorer la fonctionnalité des locaux pour le personnel communal. Le montant estimatif des dépenses est de 20 000 € HT.

Postes de dépenses	Budget (HT)
Plâtrerie Peinture	5 100,00 €
Agencement banque d'accueil et verrière	10 100,00 €
Electricité	4 800,00 €
Total	20 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Taux	Montant HT
État (DETR)	25 %	5 000,00 €
Département du Jura	25 %	5 000,00 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	5 000,00 €
Autofinancement	25 %	5 000,00 €
		20 000,00 €

Dans le cas où le projet ne bénéficierait pas de l'une des subventions sollicitées, il est précisé que la demande de financement auprès des deux autres organismes serait portée pour chacun d'eux à 33 % du montant HT, soit 6 666,00 €. Cela conduirait l'autofinancement à 6 668,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation des locaux du secrétariat de Mairie ;
- arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE